es élus du Syndicat des Lecommunes du littoral varois (SCLV) étaient réunis avant-hier au Lavandou, en présence du nouveau préfet du Var, Hugues Parant. Le syndicat a demandé au représentant de l'État que les règles de jeux soient clarifiées « dans la jungle des textes administratifs relatifs à la protection de la mer et du littoral », avec en filigrane, notamment, la mise en route de Natura 2000 en mer et l'extension du parc national marin de Port-Cros. Interview du maire du Lavandou, Gil Bernardi, président du SCLV.

Les maires de la côte ont du mal à intégrer les réglementations de protection de la mer et du littoral...

« Nous avons demandé au préfet que le ministère de l'Ecologie nous procure un vade-mecum de ces mesures de protection " millefeuille ", à la fois denses et surabondantes, afin de permettre une lecture claire des choses. Le préfet a



Les représentants du Syndicat des communes du littoral varois, présidé par le maire du Lavandou Gil Bernardi (deuxième à droite) ont rencontré le préfet Hugues Parant (au centre), avant-hier au Lavandou. On y a parlé de la protection de la mer et... de ses écueils.

(Photos B. K. et C. T.)

compris notre position. Ce n'est pas simple car justement, le Grenelle de la mer a sorti une gerbe de décisions qui sont certainement nécessaires et sensées, mais leur application va être problématique. Ce tissu de règlements devient ingérable pour les élus locaux. On ne peut pas attendre 20 ans, comme pour la loi Littoral, pour avoir un manuel de pratique. »

Que préconisez-vous?

« Un schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) que nous attendons depuis longtemps. »

N'est-ce pas, en quelque sorte, ce que propose le parc national de Port-Cros aux onze communes pressenties dans son futur périmètre d'extension?

« Le parc national, c'est autre chose. Le préfet nous entend : une cartographie préfigurant le règlement

interne serait absurde. Il faut d'abord connaître les règles du jeu. On dit aux communes : entrez dans le périmètre du parc, ensuite vous ferez une charte et on verra ce qu'on y mettra. Ce n'est pas comme ça que ça marche. Il faut d'abord nous démontrer l'intérêt de protéger notre littoral. Les ressources halieutiques sont-elles vraiment en baisse, oui ou non? Et sur quelles bases? Si l'on nous

prouve scientifiquement qu'il y a vraiment une atteinte au milieu, nous serons tous d'accord pour y remédier. Mais on ne peut sanctuariser un secteur où le tourisme nous fait tous vivre. Nous voulons donc d'abord un inventaire sérieux des ressources naturelles, et ensuite une charte, avant de nous prononcer sur le périmètre futur du parc, cela paraît logique. Aucune commune

n'entrera dans le parc national sans savoir où elle va. Le parc n'est pas une fin en soi. La fin de quoi? La voie obligatoire de quoi? » Certaines choses vous paraissent illogiques? « Bien sûr. Par exemple, les pêcheurs lavandourains ont pêché 200 kg de dorades par bateau, entre janvier et février, C'est énorme, Par contre, on pille les oursins au-delà de la raison sur nos rivages. On va bientôt arriver à l'extinction de l'espèce si cela continue. J'ai demandé à la préfecture maritime de nous permettre de verbaliser sur les 300 mètres côtiers où une responsabilité de police nous est dévolue. Or ce n'est pas possible. Ce n'est pas logique... »

Que feriez-vous si la préfecture maritime vous donnait le feu vert? « J'interdirais la pêche aux

« l'interdirais la peche aux oursins, jusqu'à reconstitution des stocks. »

PROPOS RECUEILLIS PAR N.B.